

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2026 / 16

Séance du 22 avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11	11	11

Date de la convocation : 17 avril 2026

LE VINGT-DEUX AVRIL DEUX-MIL-VINGT-SIX, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, Adjointes ; Philippe SERVIER, Claire VOLPI, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF, Julie FONTEIX et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

OBJET : Désignation des délégués titulaires et suppléants au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

- **CONSIDERANT** que la commune d'OLLOIX est membre du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;
- **CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de former, au cours de ses séances, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Le Maire propose à l'Assemblée la création de la Commission du Parc Naturel Régional des Volcans.

Pour cette commission, sont proposés comme délégués:

- Délégué titulaire : Monsieur Guillaume VERGNE
- Déléguée suppléante : Madame Laurine COHADE

Ces délégués auront pour mission de participer au vote qui permettra de désigner les représentants des communes au sein du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- **De valider** la proposition de Monsieur le Maire et de nommer Monsieur Guillaume VERGNE comme délégué titulaire et Madame Charlotte COGAN comme déléguée suppléante.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 28/04/2026

Le Maire,
Alain HÉRITIER

La secrétaire de séance,
Claire VOLPI

